VILLE DE Magog

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS

2793-2021 et 2796-2021

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 1er février 2021 le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté les règlements suivants :

- 2793-2021 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 2327-2009 concernant diverses modifications administratives;

- 2796-2021 modifiant le Règlement 2504-2014 relatif à l'établissement des terrasses extérieures sur le domaine public au centre-ville.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlement en cliquant sur le bouton à cet effet dans l'avis public déposé sur le site Internet de la Ville ou en contactant le Service du greffe en composant le 819-843-3333, poste 332 ou par courriel à l'adresse greffe@ville.magog.qc.ca.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 2 février 2021.

Sylviane Lavigne,
Greffière